



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél.: (02) 345 61 32

ADMINISTRATION
Rue du Blanc Ry 39 - 1340 Ottignies
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

BEAURAING — 10 OCTOBRE 1981



Assemblée générale de la section de Houffalize et inauguration d'un drapeau pour la sous-section de Gedinne.



La Musique des Forces de l'Intérieur, plus connue sous le nom de «Musique des Chasseurs Ardennais», a célébré avec faste son trentième anniversaire. Le jeudi 19 novembre, dans les locaux de la Musique à Callemeyn, eut lieu une grande réception à laquelle participaient de nombreuses personnalités, et notamment les colonels BEM Van Ruychevelt, commandant l'EI et la province de Luxembourg, Absil, commandant le groupe territorial de gendarmerie et Maertens de l'ETBI. La Fraternelle était représentée par le président national, le trésorier national adjoint et le président de la section d'Arlon.

Des allocutions furent prononcées successivement par le chef de musique, Louis Quévy, le président national et le colonel Van Ruychevelt. Des plaquettes souvenirs, réalisées spécialement pour la circonstance, furent remises aux anciens, appartenant à la musique depuis 1951: Adelson Rasseneur, Arthur Simon et Louis Hoyaux, mais aussi à Lambot, qui fut de la première phalange et lui revint après une courte période d'infidélité. Le président de la Fraternelle souligna que la Musique FI avait, en fait, repris le flambeau de la Musique du 10^e de Ligne, établie à Arlon dès 1888, pour devenir en 1933, la Musique des Chasseurs Ardennais. Il rappela que la Musique a été de toutes les grandes heures des Chasseurs Ardennais et remit notre médaille d'honneur, gravée à son nom, au Chef de Musique et une plaquette au tambour-major André Lertz. La Fraternelle offrit aussi, à chaque musicien, une coupelle en mélanite, représentant le Monument national de Martelange. Le commandant de province et de l'EI évoqua notamment le temps où, il suivait des cours à l'EI et où le colonel Dumortier faisait défiler grand-rue aux accents de «Ma petite folie», transposée en marche.

Le lendemain, se tint le traditionnel banquet de la Sainte Cécile, dans le climat animé que l'on devine.

Dons à «notre» Musique

«L'Avenir du Luxembourg» a publié un inventaire des dons ... en matériel reçus par la Musique des Forces de l'Intérieur depuis son implantation à Arlon: en 1962, une canne de tambour-major, par le Rotary d'Arlon; ou même, en 1965, deux cors de chasse; en 1966, de la ville d'Arlon, deux cors de chasse et huit oriflammes pour tambour; de la ville-marraine encore, en 1971, un carillon portatif; enfin, le 22 septembre 1970, de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, à l'occasion de son XXV^e anniversaire: une canne de tambour-major, un oriflamme pour grosse caisse, onze oriflammes pour tambours et treize oriflammes pour clairons.



Les plus anciens membres de la Musique FI, depuis sa création, ont reçu un souvenir des mains des Colonels Van Ruychevelt, Absil et Maertens, et du précédent chef, le commandant Carion

Le président national parle...

(Photos «L'Avenir du Luxembourg»)



Les petites vieilles et les musiques militaires

Nous croyons pouvoir dédier à notre Musique FI, cet extrait des «Fleurs du Mal» de Charles Baudelaire:

Ah! que j'en ai suivi de ces petites vieilles!
Une, entre autres, à l'heure où le soleil tombant
Etranglant le ciel de blessures vermeilles,
Pensivo, s'asseyait à l'écart sur un banc

Pour entendre un de ces concerts, riches de cuivre
Dont les soldats parfois inondent nos jardins,
Et qui, dans ces soirs d'or où l'on se sent revivre,
Versent quelque héroïsme au cœur des citadins.

Celle-là, droite encor, fière et sentant la règle,
Humait avidement ce chant vil et guerrier;
Son œil parfois s'ouvrait comme l'œil d'un vieil aigle;
Son front de marbre avait l'air fait pour le laurier!

Agression scandaleuse dans un hebdomadaire flamand contre... le 11 novembre

On a attiré notre attention sur un article publié dans le numéro 47 du 18 novembre 1981 de l'hebdomadaire flamand «Knack». L'auteur, un nommé Eric Defoort, 38 ans, chef de travaux à la KUL, c'est-à-dire l'université catholique flamande de Louvain. Il s'agit d'un texte odieux, ignominieux, grossier, à l'ironie sarcastique et méprisante, qui ne peut provoquer que l'écœurement chez ceux qui sont encore attachés aux valeurs morales et patriotiques. Thème: que fête-t-on encore le 11 novembre?, avec comme titre principal: «Le mensonge annuel».

Voici quelques extraits particulièrement illustrés, en traduction libre ou en résumé:

Le 11 novembre, tout est fermé. Cela permet aux employés, aux demoiselles de magasin et aux écoliers de passer au lit. A quelle occasion? De la Saint-Martin (Sint-Maarten et non Sint Martens - NDLR) ou de la journée de la mme? On a interrogé des étudiants en histoire à l'université, et ils ont répondu que c'était le jour anniversaire de notre indépendance! En vérité, le public pense: «je m'en fous comme de l'an quarante, pardon, comme de quatorze-dix-huit» (en français dans le texte). Ce jour-là, on dépose des fleurs aux monuments de la guerre et on ramène des flammes, en l'honneur de ceux qui «ont donné leur vie pour la patrie». C'est inscrit sur les monuments «Mort pour la patrie - Gestorven voor het vaderland». D'ailleurs, en Flandre, les inscriptions en français devraient disparaître et l'on devrait écrire uniquement «gesneuvel voor het vaderland» ou éventuellement «voor het Vlaanderland». Ici, on met en majuscule!

On atteint ensuite le sommet de l'odieux: alors que le ministre d'Etat catholique Charles Woeste eut proposé en vain de livrer le pas-

sage à l'armée allemande, le roi Albert 1^{er} «van Saksen-Coburg» va parcourir à cheval les rues de Bruxelles, en route pour une longue carrière de quatre ans derrière l'Yser tandis que sa lemme Elisabeth va s'établir aux alentours de La Panne pour ne rien perdre de la chaleur du nid royal. Et des milliers de jeunes peuvent mourir au nom d'intérêts économiques. Sur les monuments aux morts, on devrait pouvoir lire: «A la mémoire des victimes de la première guerre mondiale, à la mémoire de ceux qui ont été conduits à l'abattoir comme un troupeau de moutons».

Et la conclusion: aussi longtemps que les autorités maintiendront ce mensonge du 11 novembre, je trouve excellent que les ouvriers, employés, demoiselles de magasin (il y tient) et les écoliers bénéficient d'un jour de congé, et si l'un d'entre eux m'interroge sur ce que l'on commémore ce jour-là, j'y réponds: la création de la fédération belge de football.

Il est surprenant qu'au moment où nous écrivons, à la veille de Noël, un tel libelle n'ait suscité aucune réaction de la part des associations patriotiques, ni de la part des autorités politiques et judiciaires. Car, il existe notamment des articles du code pénal qui répriment les injures à la Famille royale. Comment un ministre de la Justice peut-il avoir toléré que l'on insulte, avec une telle bassesse, le Roi-Chevalier et la Reine-Infirmière. Sans doute, celui qui était alors en fonction, M. Philippe Moreaux était-il trop occupé par la défense de ses z'immigrés que pour s'attacher à défendre l'honneur des glorieux combattants de 1914-1918, et notamment du plus noble d'entre eux. Et la KUL n'a-t-elle rien à dire sur le comportement incivique de son collaborateur?

A.H.

Grenadiers 1914-1918

Nous recevons, depuis peu, et nous lisons avec grand intérêt le bulletin bimestriel de la Fraternelle des Grenadiers-Combattants 1914-1918, que préside avec un dynamisme que n'altère pas son grand âge, le colonel M. Van Horen.

Nos glorieux aînés commémoraient récemment la libération de Passendale, en septembre 1918, et ils ont témoigné de leur intérêt pour la jeunesse du lieu en s'inquiétant du sort réservé à... un bonnet à poil qu'ils avaient offert précédemment au chef des majorettes.

La Force terrestre belge 1945-1980

Sortira bientôt de presse un luxueux ouvrage de 192 pages, au format 220 x 280 mm, avec couverture en simili-cuir et jaquette quatre couleurs, et qui sera constituée par une étude globale de trente ans d'histoire de notre Force terrestre, avec l'évolution de notre politique de défense. In fine, un cahier spécial fournit les caractéristiques techniques de notre arsenal militaire.

Les souscripteurs avant le 31.12.1981 bénéficiaient du prix de lancement de 650 F; ensuite, le prix de vente sera de 920 F. Quartier reine Elisabeth, rue d'Evere, 1140 Bruxelles, tél. (02) 243 37 35, compte 310-0106855-47.

Les trois Cady et L.A. Bouillon

Dans notre dernier numéro, à la rubrique de la section de Bastogne, dont il était membre, nous évoquons le décès de notre camarade Louis-Albert Bouillon, de Pir-Izel. Il mérita, le 10 mai 1940, à Bastogne, la Croix de Guerre avec palme pour avoir, sous le feu de l'ennemi, et bien que chargé de matériel qu'il fallait sauver, emporté sur son dos, durant plusieurs centaines de mètres, son chef de pièce, le caporal Emile Cady, blessé grièvement, afin de la mettre à l'abri. Ce dernier devait céder, et il fut le premier Chasseur Ardennais à tomber pour la défense de Bastogne, non loin de l'endroit où est érigé le monument du Mar-dasson.

L.A. Bouillon devait encore se distinguer par son courage sur la Dendre et aux abords de Vinkt. Il avait conservé en captivité le porte-feuille de son camarade et la clé du fortin qu'ils étaient chargés de défendre. Cette clé a été scellée dans le Monument Cady.

La famille Cady, de Villers-devant-Orval, a été durement frappée par la guerre. Outre Emile-Vital, caporal milicien 1939, mort glorieusement pour la défense de Bastogne, son frère Louis, qui appartenait également au 2 ChA, est décédé en 1945 à l'hôpital militaire de Bruxelles des suites d'une maladie contractée en captivité.

Enfin, un troisième Cady, cousin très éloigné des précédents, Fernand, soldat milicien 1936, blessé en 1940, est décédé à Villers-devant-Orval le 2 mars 1944.

Un hebdomadaire, aujourd'hui disparu, a publié, en 1960, un émouvant reportage sur la famille Cady, et notamment sur les circonstances de la blessure et de la mort d'Emile, le caporal. Aujourd'hui, la seule survivante de la génération est la sœur d'Emile et Louis, Marie, qui habite la maison familiale à Villers et qui a épousé Henri Bradfer, ancien bourgmestre de la commune, maintenant fusionnée avec Florenville. Le ménage a deux filles qui portent les prénoms, féminisés, des deux oncles morts pour la patrie; elles s'appellent, en effet, Emile et Louise.

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

	Prix de vente
Insignes grand format	40 F
Insignes petit format	40 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus ou non)	200 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du «Sanglier» de Martelange	5 F
Carte illustrée du nouveau Monument national (Vue de jour ou de nuit)	10 F
Drapeau de l'Ardenne	1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille de mérite:

Décoration petit module	150 F
Fixe-ribbon (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	25 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	70 F

N.B.: les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

LA SAINT-HUBERT

Les Chasseurs Ardennais du 1^{er} Régiment ont fêté leur Saint Patron selon la tradition.

Le 5 novembre à 18 heures 30, une messe était célébrée en l'église de Marche par M. l'aumônier Denne. A la fin de l'office, il fut procédé à la distribution de pain bénit. Suivit la bénédiction des deux mascottes amenées pour la circonstance devant le parvis de l'église.

Le lendemain se disputèrent des compétitions sportives inter-compagnies: mini-football, volley, cross d'orientation, tir au fusil FAL, courses-relais de 10 x 1.000 mètres et une épreuve spectaculaire d'armement.

Un déjeuner spécial «all ranks» fut servi dans deux réfectoires.

La proclamation des résultats dévoila les talents sportifs cachés de la compagnie Etat-Major et Services qui remporta le challenge Saint-Hubert.

Le colonel Breveté d'Etat-Major Magon remit le trophée du recrutement de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à la 1^{re} compagnie.

Le lieutenant-colonel Letévre remit la coupe de tir, le colonel Breveté d'Etat-Major Castermans la coupe du relais, le colonel Breveté d'Etat-Major Chabotier le challenge Saint Hubert et le lieutenant-colonel Breveté d'Etat-Major Dieu les plaquettes du mini-football, volley, orientation et armement.

Le Général-Major Liebens, ancien chef de corps du 1 Ch A, était également présent.

Le classement des épreuves s'établit comme suit (nombre de points obtenus):

	1 Cie	2 Cie	3 Cie	Cie EMS
Mini-football	3/4	2/4	4/4 (1 ^{er} pl.)	1/4
Volley-ball	4/4 (1 ^{er} pl.)	1/4	3/4	2/4
Orientation	2/4	1/4	3/4	4/4 (1 ^{er} pl.)
Tir au FAL	1/4	4/4 (1 ^{er} pl.)	2/4	3/4
Courses relais	4/4 (1 ^{er} pl.)	3/4	1/4	2/4
Armement	2/4	3/4	1/4	4/4 (1 ^{er} pl.)
Totaux	16/24	14/24	14/24	16/24

Classement: l'épreuve de tir est décisive en cas d'ex-aequo.

1. Cie EMS
2. 1 Cie
3. 2 Cie
4. 3 Cie

Présentation du Drapeau aux recrues de la 1^{re} Cie

Remise de DH. 1 Sgt Mohimant, Caporal-chef Guille, 1 Sgt Robette, Caporal-chef Brison, Caporal-chef Lambeaux

COTISATION

Membres et amis de la section 1 Ch A, avez-vous versé le montant de votre cotisation ? 180 Fr au compte 068-0627580-17 Fraternelle des Chasseurs Ardennais Section 1 Ch A, 5406 Waha.



NOUVEL-AN NOUVELLE ANNEE SOCIALE

Le comité de la section 1 Ch A souhaite à tous ses membres et à leurs familles une heureuse année 1982 et espère qu'elle sera beaucoup meilleure que les précédentes.

Nous profitons une fois de plus de l'occasion qui nous est offerte pour vous signaler que l'année sociale a commencé le 1^{er} novembre et non pas le 1^{er} janvier.

Nous lançons un dernier appel à ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation: 180 F à verser au compte 068-0627580-17 Fraternelle des Chasseurs Ardennais Section 1 Ch A 5406 Waha.

La Fraternelle ne vit que des cotisations et des soutiens versés par ses membres.

Sachez-le, la poste nous a coûté près de 50.000 F.

Un rappel de cotisation «imprimé» coûte 6 F. L'expédition de votre carte de membre également 6 F.

Si chacun se mettait en règle avant le mois de janvier !!! Hélas ! Oubli, un peu de négligence et... ceux qui n'en veulent plus ! Les timbres à 6 F défilent au pas de gymnastique et deviennent une dépense inutile.

A tous un grand merci d'avance pour votre compréhension.

In memoriam

Nous avons le douloureux devoir de vous faire part du décès de notre camarade l'adjudant Gervais Vaucamps survenu au Camp Foi Albert, le 17 novembre. Gervais était né à Hornu le 25 octobre 1938.

Le 30 septembre 1959, venant de l'Ecole d'Infanterie, il arrivait au 1 ChA à la 3^{re} compagnie.

En 1960, il participe au maintien et rétablissement de l'ordre au Congo avec la 1^{re} compagnie de marche.

Le 1^{er} octobre 1961, il quitte le 1 ChA pour passer à la 16^e compagnie ATK. Il passera ensuite au 13^e de Ligne dès la formation de cette unité.

Le 19 septembre, il assistait à la réunion des compagnies de marche.

Gervais était resté membre de notre fraternelle. J'ai fait déposer une gerbe aux rubans de la Fraternelle et notre drapeau était présent à la levée du corps. Bon nombre d'anciens des compagnies de marche étaient également venus pour rendre un dernier hommage à Gervais.

Nous prions sa famille de bien vouloir accepter l'expression de nos condoléances sincères et émuës.

LEURIS

Arrivées

Le Lt Van Den Meersche nous revient de la Cie Q7 Bde Inf et commande la 3 Cie.

Commissionnements

Au grade de S-LT: Van Herck.
Au grade de Cpl: Herman - Vincent.

Nous les félicitons vivement.

Chevrons d'ancienneté

Un premier chevron a été octroyé aux caporaux Brion, Decoux, Ducène.

Brevet de bon chauffeur

Le brevet de bon chauffeur a été décerné au soldat milicien Paque.

Prestation de serment

Les militaires dont les noms sont repris ci-après ont été sermentés: les S-LT Bruwier, de Viron, Mellery, Van ar Elst, Les Sgt Levêque, Brams, François, Debelle, Laloux, Tollot, Bastin, Lux, Hondrickx, Dyckmans.

Nous les félicitons vivement.

Trophée du recrutement de la Fraternelle



Le Trophée du Recrutement de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais a été décerné pour la septième année consécutive à la 1 Cie.

	Nombre de membres inscrits	Effectif au 1 nov. 1980	Nombre d'arrivés	Total	Pourcentage
1 Cie	232	109	293	402	232/402 57,71
2 Cie	102	129	51	180	102/180 56,66
3 Cie	84	145	67	212	84/212 39,62
Cie EMS	41	182	81	263	41/263 15,58

Répartition des membres

Au 1 ChA	459
Anciens	662
Militiens 1980-1981	263
Total	1 384

N'attends pas à demain... pour payer la cotisation 1982



1914 - 1918

FRATERNELLE

des
Anciens Combattants du 10^e de Ligne
NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Président - Voorzitter

C. BEKE
Sint-Annaplein 69 - 9000 Gent
Tel. (091) 25 40 92



1914 - 1918

VERBROEDERING

der
Oud-Strijders van het 10^e Linie
NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

Secrétaire - Trésorier — Secretaris - Schatbewaarder

A. COLLE
Rue du Noyer 87 - 1040 Bruxelles
Tel. (02) 736 23 54

Les Anciens 14-18 de la Fraternelle du 10^e Régiment de Ligne adressent à tous leurs Frères d'Armes des Chasseurs Ardennais, tant de l'Active que de leur Fraternelle, leurs vœux les plus ardents pour que 1982 leur soit une année de bonheur et de prospérité dans une Belgique saine, unie et rayonnante de paix.

De Oudstrijders 14-18 van de Verbroedering van het 10de Linierement wensen aan al hun Wapenbroeders der Ardense Jagers, zowel in aktieve dienst als lid hunner Verbroedering, een gelukkig en voorspoedig Nieuwjaar. Mocht 1982 voor hen allen een jaar betekenen van zonnige Vrede in een gezond, zonnig en eendrachtig België.

C'est à un valeureux combattant du 10^e de Ligne



Raymond MEURIS

que revint l'honneur, en 1919, de remettre la Croix de Guerre au Roi Albert

Il vient de mourir le jour de son 90^e anniversaire

En mai 1919, le conseil des ministres décida de conférer à la Croix de Guerre à S.M. le Roi Albert. Il paraissait anormal, en effet, que celui qui avait conduit notre Armée au combat, ne fût pas titulaire de la Croix des braves. Toutefois, un problème se posa: qui allait remettre la distinction au Chef de l'Armée, attendu que cette mission incombe normalement à un supérieur? C'est le Roi qui fixa la solution: il désirait être décoré par un de ses plus vaillants soldats.

On forma donc une délégation de onze soldats, conduits par un adjudant, tous titulaires de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold pour faits de guerre. Il faut rappeler que cet ordre national est, en principe, réservé aux officiers mais que le roi Albert prit la décision de le décerner à certains militaires subalternes ayant accompli des actes de bravoure exceptionnels, et qu'en chaque cas, il tint à remettre lui-même la décoration.

A la fête du groupe, pour la cérémonie du 14 mai 1919, fut placé l'adjudant Raymond Meuris qui avait fait toute la campagne au 10^e de Ligne et était passé, après la guerre, au 13^e de Ligne.

Il y avait, ce jour-là, dans le parc du palais de Bruxelles, le premier ministre Delacroix, le ministre de la Guerre Masson et nombre de généraux, ayant exercé de hauts commandements, parmi lesquels le général Greindl, père de notre regretté comte René Greindl, 2 Ch A en 1940 et président provincial du Luxembourg du SSSChA.

Le Roi, qu'accompagnait la Reine, portait le casque mais aucun insigne de commandement, ni aucune décoration. Il s'arrêta à dix pas du détachement des douze braves, parmi les

plus braves, face à l'adjudant Meuris. Le Premier ministre souligna la valeur exceptionnelle de la Croix de Guerre: «Qu'elle témoigne de ces actions d'éclat dont l'occasion n'est pas donnée à tous les courages, ou qu'elle vienne récompenser les longs et obscurs dévouements, la bravoure quotidienne, elle est, par excellence, la décoration du combattant. Le soldat la sent bien à lui. Il est justement fier de la porter».



L'adjudant Meuris épingle le bijou de la Croix de Guerre sur la lunette du Roi. A gauche, le Premier ministre Delacroix; à droite, le ministre de la Guerre, Masson.

(Repris du «Patriote illustré», du 25 mai 1919).

Ensuite, l'adjudant Meuris prononça, en français et en flamand, l'allocution suivante: «Sire - Unie à Votre Majesté par le souvenir commun des jours héroïques de souffrance et de gloire, l'Armée, que nous avons l'honneur de représenter, Lui demande d'agréer l'hommage de la Croix de Guerre, en témoignage de son admiration pour les vertus de courage incessant et d'inébranlable confiance que le Roi lui donnees en exemple.

«Tous ceux qui, sous les ordres de Votre Majesté, ont conquis la Croix de Guerre, seront heureux et plus fiers de la porter avec Elle.

«Symbole de la valeur militaire, la Croix de Guerre trouvera un nouvel éclat à briller sur la poitrine du Commandant en Chef qui, plein de sollicitude pour ses troupes, en même temps que de claire et haute énergie, a conduit l'armée à la victoire et a sauvé la Patrie».

De la réponse du Roi, nous extrayons le passage suivant, qui devrait être aujourd'hui profondément médité par tous, au moment où dans de nombreux milieux, et même parmi ceux qui sont nantis de hautes responsabilités dans l'Etat, on s'attache à déchirer la Patrie, allant jusqu'à mettre en péril son existence même:

«... Il est dans la vie des peuples comme dans celle des individus, des moments où seul le courage peut sauver. L'armée, le peuple belge tout entier ont été sauvés par la bravoure, par la ténacité, par une foi ardente et indéfectible dans les destinées de la Patrie. Puisse la Nation, aujourd'hui encore, puiser dans les magnifiques exemples que les Belges ont donnés pendant la guerre, la force et l'union

nécessaires pour assurer l'avenir de la Belgique».

Alors, rapporte une chronique du temps, «L'adjudant Meuris s'approche du Roi et, d'une main ferme, épingle sur sa poitrine le bijou de la Croix de Guerre». Le Roi et la Reine sont allés ensuite serrer la main des douze braves et se sont entretenus longuement avec eux.

Celui qui fut, avec le Roi, le vedette de cette cérémonie grandiose et pleine de signification, Raymond Meuris n'en tirait pas vanité. L'auteur de ces lignes qui l'a rencontré à diverses reprises et auquel il téléphonait parfois, peut en témoigner. Il était d'une très grande discrétion et modeste, comme le sont tous les vrais héros. Et cependant, qui peut se prévaloir d'états de services comme les siens?

Raymond, Jules, Joseph, Guillaume, Ghislain Meuris était né à Bierges, le 22 octobre 1891. Le 28 octobre 1907, donc à 16 ans, il s'engageait comme volontaire de carrière au 10^e Régiment de Ligne, son terme de milice prenant cours le 1^{er} octobre... 1909. Il était nommé caporal en janvier 1908 et sergent en octobre 1909, pour être envoyé en congé illimité quelques jours plus tard.



Le Roi s'entretient avec l'adjudant Meuris et ses compagnons.

Chasseurs Ardennais prit position le 24 mai 1940. Les promotions allaient se poursuivre: adjudant en décembre 1918, commissionné sous-lieutenant auxiliaire d'infanterie en juin 1919, puis nommé à ce grade en décembre, il fut ensuite tenté par l'aviation et fut détaché à l'aéronautique militaire, faisant partie du per-

nommé capitaine en décembre 1930 et capitaine-commandant en septembre 1936. Rappelé en acut 1939, il était affecté en février 1940 à l'Ecole d'Aviation de Gosselies, passait en mai en France puis au Maroc avec son unité, était envoyé en Allemagne comme prisonnier de guerre à son retour en France et rapatrié en



Le Roi Albert, qu'accompagnent la Reine Elisabeth et les ministres Delacroix et Masson, salue le détachement des Braves des Braves.

(Repris du «Patriote illustré», du 25 mai 1919).

Rappelé sous les armes le 1^{er} août 1914, il était nommé sergent-fourrier en novembre et blessé une première fois à Nieuport, le 22 janvier 1915. Promu premier sergent en avril 1916 et premier sergent-major le 1^{er} juillet de la même année, il était blessé à nouveau, le 22 octobre 1918, à Bellem, au nord de Vinkt, là où le 2^e

sonnel navigant, du 1^{er} décembre 1921 où il demeura jusqu'au 1^{er} mars 1926. Il avait été nommé lieutenant en juin 1922. En mars 1926, il était désigné pour le 9^e de Ligne, était mis en congé avec demi-traitement en janvier 1929 et pensionné le 1^{er} janvier 1931. Passé, à sa demande dans le cadre de réserve, il était

février 1941. Il fut encore rappelé en avril 1945 pour cesser, par limite d'âge, de faire partie du cadre de réserve en juin 1946. Il comptait donc quelque cinquante années de carrière militaire. Parmi ses distinctions honorifiques: commandeur des Ordres de la Couronne et de Léopold II, officier et chevalier des trois ordres nationaux, cinq décorations de la Croix de Guerre avec deux palmes, deux chevrons de blessures, deux chevrons de front.

Parmi ses citations la plus belle date du 17 août 1920:

Graté plein d'allant et de sang-froid, s'est élançé les 14 et 15 octobre 1918 à l'assaut de plusieurs nids de résistance qu'il a réduits, assurant ainsi la progression continue de nos vagues d'assaut. A capturé, avec son groupe, 9 mitrailleuses et 121 prisonniers dont 5 officiers. Au front depuis 53 mois...

Voilà un homme à citer en exemple à notre jeunesse!

Ajoutons que Raymond Meuris fut toujours fidèle et dévoué à sa Fraternelle du 10, dont il était membre du comité, et qu'aussi, il aimait bien les Chasseurs Ardennais.

L'adieu du président du 10^e de Ligne

Cher Raymond Meuris, une santé défaillante et aggravée par un âge avancé ne m'ont pas permis d'assister à vos funérailles. Chers Amis vous vous doutez de la profonde tristesse que j'en ai ressentie. Vous aussi avez dû regretter de ne pouvoir vous tenir une dernière fois à ses côtés avant l'ultime départ. Mais, ne vous en chagrinez pas trop, car il sait que vous restez avec lui comme tous ceux qui vous ont quittés, les glorieux et les autres. Tous ils restent dans nos souvenirs et leur sourire poshume nous en récompense bien.

Raymond Meuris, vous fûtes pour

nous un frère d'Armes 14-18 de toute grande classe, un chevalier dans toute l'acception du terme, celui qui eut l'insigne honneur d'épingler la Croix de Guerre sur la poitrine de notre grand Chef, le Roi Albert I^{er}, et disons-le, avec fierté, le Camarade dévoué à sa Fraternelle jusqu'au bout.

Devant un Frère d'Armes pareil, il ne nous reste à nous, vos fidèles compagnons qu'un geste à accomplir, c'est celui du soldat: «En Position» et garder une minute de profond silence.

C.B.

Houffalize — Assemblée générale à Beauraing

Cette année, l'assemblée générale de la section fut organisée à Beauraing le samedi 10 octobre. Sur un effectif de près de 1.600 membres, on comptait plusieurs centaines de participants. Tandis que s'effectuait le rassemblement, une gerbe d'œillets blancs était déposée devant la Vierge au jardin des apparitions par le président Joseph André, et M. Alphonse Ansiaux. Ensuite, une messe solennelle fut célébrée en l'église de Beauraing par M. le doyen Boeur, ancien Ch.A., à l'intention de tous nos camarades disparus.

À l'issue de cette messe, ce fut le défilé dans la ville en cortège emmené par l'harmonie de Feschaux, avec dépôt de fleurs aux différents mémoriaux par le président national, A. Hubert, et J. André, président de la section. Puis, ce fut la séance académique à laquelle assistaient le bourgmestre de Beauraing, M. Demars, et le sénateur Dalem, de Rochefort. Dans son allocution, le président J. André a expliqué comment on avait été amené à se réunir à Beauraing, en rappelant qu'il y a une vingtaine d'années une campagne de regroupement des anciens Ch.A. de 40 avait été lancée.

Le président de la section de Houffalize, qui rassemblait chaque année les anciens de sa Cie en un souper de retrouvailles, recruta parmi ses fidèles soldats un collaborateur dévoué en la personne de Donia Widart, de Chevelogne, actuel vice-président de la section, qui lui promit un recrutement intensif. Ce qu'il fit avec une ardeur sans pareille et tout à fait bénévole. Qu'il en soit remercié. Son recrutement fit monter en flèche l'effectif de la section, car il rassembla bon nombre d'anciens, notamment dans les régions de Ciney, Beauraing, Gedinne et Basse-Semois. D'où notre présence à Beauraing. Au cours de la séance, eut lieu la bénédiction par M. le doyen Boeur d'un nouveau drapeau destiné à cette région et qui reçut comme parrain et marraine M. et Mme Georges Lequeux, de Wilerzie. Le président confia ensuite l'emblème à M. Alphonse Ansiaux, de Sart-Custinne, qui venait de se voir confier une vice-présidence de la section et qui permettait de soulager le vice-président Donia Widart dans sa besogne et de suivre son exemple de dévouement envers nos anciens. M. Edmond Michaux, de Rienne, fut désigné comme porte-drapeau.

Après une allocution du président national dans laquelle il évoquait les remous qui secouent la Belgique et lançait un appel pressant à l'unité nationale, M. André remercia toutes les autorités, les délégations des sections voisines et tous les membres présents. Il excusa l'absence du dévoué secrétaire Joseph Ricaille qui se trouvait à l'étranger. Un dernier merci et ces paroles très élogieuses à l'adresse de Donia Widart pour son exemplaire dévouement à la Fraternelle des Ch.A. et sa fidélité envers son chef de 40.

Ce fut alors le dîner des retrouvailles de la section en même temps que celles des anciens de la 8^e Cie qui, en grand nombre, avaient répondu à l'appel ainsi qu'ils le font à la Baraque de Fraiture. Belle ambiance, de la joie, du rire, de la bonne humeur sur toutes les figures, prouvant la satisfaction totale pour cette journée écoulée dans un esprit toujours Chasseur Ardennais.

Etant donné que M. Alphonse Ansiaux, de Sart-Custinne, assume les fonctions de vice-président de la section, nous demandons à nos membres des régions de Beauraing, Gedinne et Basse-Semois de bien vouloir s'adresser à lui pour tous renseignements ou communications quelconques, au sujet de manifestations ou de décès dans ces régions (tel. : 061/58 86 38). Sa servabilité, son dévouement vous sont acquis.



Décès

Depuis le 30 août, nous avons encore conduit à leur dernière demeure les membres dont voici les noms: MM. Marcel Wynion, à Gembes; Narcisse Molitor, à Boeur-Tavigny; Adelin Chalet, à Patignies; Pierre Nisen, à Gouvy, et Mme Jules Daune, à Lavaux-Srte Anne. Ce qui porte à 46 le nombre de ceux qui nous ont quittés au cours du dernier exercice. Celui de 1982 est à peine commencé, et voilà que six anciens frères d'armes nous sont déjà ravis en moins de quinze jours. Il s'agit de: MM. Edouard Latif, à Hautfays; Albert Morlot, à Bohan; Léon Petit, à Havenne; Emile Leduc, à Natraiture; Victor André, à Gouvy, et Joseph Brack, à Passoux.

Aux familles qui se sont trouvées dans la peine, nous réitérons nos bien sincères condoléances.

Mariages

Nous avons appris l'union de M. Pierre Scheveers, fils de M. Pierre Scheveers, et Mile Syva Gobbo, bus deux de Hotton. Toutes nos félicitations aux heureux parents, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.

Dernière minute

Nous apprenons deux nouveaux décès: MM. Aimé Nannan, à Rienne, et Joseph Copel, à Redu. Aux familles éplorées, nous présentons nos fraternelles condoléances.

Beauraing

LEGENDES DES PHOTOS

Hommage au monument aux morts de l'entité de Beauraing

M. le curé-doyen Boeur, ancien Chasseur Ardennais, bénit le nouveau drapeau

Le nouveau drapeau: assis, les parrain et marraine, M. et Mme Georges Lequeux; debout: le nouveau vice-président, Alphonse Ansiaux, le porte-drapeau, Edmond Michaux; M. le doyen Boeur

Le président Joseph André remet un fanion à nos couleurs à M. Demars, bourgmestre de Beauraing. Assis: M. le sénateur Amand Dalem, bourgmestre de Rochefort, qui vient d'être réélu à la Haute-Assemblée. Des fanions ont été également remis au parrain et à M. le Doyen

Le barman, Maurice Neymey de Louette-Saint-Denis, ancien de la 10^e Cie du 1^{er} Ch.A. Tout dévoué à la Fraternelle depuis sa création.

Cotisations

Nous nous permettons d'attirer d'une façon toute spéciale l'attention de nos membres, particulièrement ceux qui ont l'habitude de payer leur cotisation via le C.C.P. de la section, sur le fait que le taux de cette cotisation n'est plus le même qu'auparavant. Le bulletin du 3^e trimestre l'indique en grands caractères au bas de la page 8. Il est de 180 F pour tous, sauf pour les membres protecteurs pour lesquels il est de 225 F. Si nous vous rappelons la chose, c'est parce que certains, et non des moins bien lotis, nous versent encore 150 F.

Notre C.C.P.

Il porte le numéro: 000-0762137-08 et est libellé comme suit: Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section locale, 6560 Houffalize. Si nous revenons sur ce sujet, c'est parce que plusieurs membres se trompent lorsqu'ils effectuent leur versement et emploient un autre numéro.

BRABANT

Activités diverses pendant le trimestre écoulé

Le 7 septembre, à l'occasion du 51^e anniversaire de S.M. le Roi, la relève de la garde au Palais s'est effectuée en grand apparat par le 1^{er} Ch.A. La section était représentée par une délégation conduite par: le président Gustin. Le drapeau fédéral ainsi que les nôtres: Fraternelle du 10^e de Ligne 14-18, section et sous-section de Molenbeek étaient également présents.

Le 13 septembre, le vice-président Leroux et nos porte-drapeau ont assisté à la cérémonie d'hommage aux morts organisée par l'Association de rescapés du Fort de Breendonk.

Le 25 septembre, la section a été représentée avec ses drapeaux à la «Journée du civisme» organisée par l'autorité communale et les associations patriotiques de Schaerbeek. Le 27 septembre, nos drapeaux étaient présents à la commémoration des «Journées de septembre 1830», place des Martyrs.

Le 25 octobre, la Ligue des Vétérans du roi Léopold III fêtait son 25^e anniversaire auquel notre porte-drapeau, Alfred Vaereyck, avait été délégué.

Le 30 octobre une délégation avec drapeaux, conduite par le président Gustin, était présente à la Fête de la Force Terrestre. Le président national de la Fraternelle, M. Albert Hubert, a déposé une couronne au Soldat inconnu en hommage de la Fraternelle.

Le 11 novembre, à l'occasion du 63^e anniversaire de l'Armistice de la guerre 1914-1918, nous étions vingt-quatre «anciens» alignés, en première position, sur le passage du Roi venu rendre hommage aux victimes des deux guerres symbolisées par la tombe au Soldat inconnu, à la Coïnone du Congrès. Les associations patriotiques étaient venues nombreuses avec leurs drapeaux ainsi que beaucoup de public malgré un temps très froid.

À propos de notre représentation Chasseurs Ardennais, permettez-nous de vous dire qu'elle diminue d'année en année et qu'elle a atteint ainsi la cote d'alerte. Si nous voulons garder notre particularité parmi les autres associations patriotiques, il s'agira à l'avenir de consentir le sérieux effort qui porterait notre participation à une cinquantaine de «Bères verts»: nos effectifs potentiels le permettent.

Nous déplorons également l'absence quasi totale de nos membres adhérents qui ont cependant leur place dans nos rangs. Serait-ils complexes à ce point? Les scouts et les écoles, eux, défilent et c'est très bien d'accomplir ce devoir.

Le 12 novembre, à l'invitation de M. Fred Leroy, président du Groupement des luxembourgeois de Bruxelles, quelques membres, dont Mmes Vaereyck et Gohinet, ont fait acte de présence en déguisant un maitrak à la petite foire de la «Quinzaine Luxembourgeoise» à City 2.

Faire-part de décès

Un brave parmi ceux du 10^e Régiment de Ligne de la guerre 1914-1918, Monsieur Raymond Meuris est décédé à Woluwe-St-Lambert le 23 octobre, à l'âge de 90 ans. Nombreuses furent les personnes venues témoigner leur sympathie au service funèbre célébré en l'église St-Julien le 27 octobre. Notre section était représentée par une forte délégation avec le glorieux drapeau de la Fraternelle du 10^e Rgt de Ligne 14-18 qu'il a si vaillamment servi.

Etaient également présents, les crapeaux de la Commanderie de l'Ordre de Léopold, celui des Croix du Feu d'Etterbeek et celui de notre section. C'est le fils du Comte Arnold de Loos Corswaren, au nom de son père, président de la Fraternelle des Soldats Chevaliers de l'Ordre de Léopold, qui prononça l'éloge funèbre du défunt, combattant aux mérites exceptionnels.

Nous adressons notre sympathie...

avec nos condoléances émues à M. Albert Gérard, commissaire aux comptes de la section, frappé successivement par la perte de son fils et de son épouse

Au Colonel Hre Jean Borgniet qui a dû subir une intervention chirurgicale. Nous lui avons fait la visite d'usage en son lieu de convalescence pour lui présenter nos souhaits de prompt et complet rétablissement au nom du Comité et de la section.

Bal de la hure 1982

Retenez qu'il aura lieu le samedi 20 mars à 20 h 30 dans une salle appropriée de l'ancien quartier Prince Baudouin, place Daily, entrée par l'avenue Charbo. Nul doute que s'étant ainsi rapproché, il connaîtra un beau regain de succès. Vous serez sollicités pour les cartes d'entrée par la circulaire du 1^{er} trimestre 1982.

(Suite en page 21)

Les droits moraux et matériels des Combattants

La programmation 1981-82 en panne, par suite des élections et de l'absence de gouvernement

On peut espérer que le nouveau gouvernement reprendra tel quel le projet de loi déposé au Sénat, le... 8 juillet 1981, au nom du Cabinet défunt, par le ministre des Pensions, P. Mahi, projet «insérant de nouvelles dispositions dans la législation relative aux victimes de la guerre». Voici une analyse, aussi pratique que possible, de ce document qui comporte 34 pages. On ne peut évidemment reprendre toutes les dispositions, au reste souvent difficiles à comprendre par les non-initiés. Des amendements peuvent également être apportés lors des discussions. On pourra nous demander des précisions après la promulgation de la loi.

A. PENSIONS DE GUERRE

1. Application partielle, à concurrence de 20 %, aux invalides à moins de 100 % du principe de la proportionnalité, à savoir 10 % = un dixième de 100 %. Ce n'est pas le cas aujourd'hui où, annuellement, un invalide à 10 % perçoit environ 10.000 F de moins que le dixième de la pension à 100 %. Un invalide à 20 % perçoit non pas 20 % de 100 mais 14,6 %, etc. L'équilibrage se fera en cinq ans, par tranches de 20 %. Cela donnera, pour la première, environ 2.000 F l'an en plus pour un invalide à 10 %, jusqu'au-delà de 6.000 F pour 95 %.

La mesure aura une incidence sur les pensions des invalides du temps de paix, dont la pension doit toujours représenter 80 % de celle d'un invalide de guerre. Elle en aura une aussi pour certains invalides 1914-1918, qui seront placés sur le même pied que ceux de la dernière guerre. En revanche, la mesure n'affecte pas les pensions forfaitaires de 10 et 20 % des PP et PG qui ont déjà une pension d'invalidité à 100 %.

Prise de cours : 1.4.1982

2. Invalides à 100 % et plus, et veuves: Par la loi du 12.7.1979, les invalides 1940-1945 à 100 % et plus se sont vu octroyer une allocation égale à 20 % de la différence entre la pension d'un soldat, invalide 1914-1918 de même pourcentage. Désormais, il y aura équivalence totale entre les pensions des grands invalides des deux guerres.

Cette mesure se répercutera sur les pensions des veuves des deux guerres, attendu que leurs pensions, au taux maximum, doivent représenter 62 % de la pension d'un invalide à 100 %.

De même, pour les grands invalides du temps de paix, dont les pensions sont de 80 % de celles des invalides de guerre.

Prise de cours : 1.4.1981

3. PG 1914-1918: Invalidité forfaitaire de 10 % aux PG de la première guerre non invalides Croix du Feu ou PP, comptant une captivité d'un an au moins ou atteignant ce minimum grâce à la période valable pour la Carte du Feu.

Prise de cours : 1.1.1981

4. Prisonniers politiques de 6 mois au moins: Les PP 1940-1945 comptant une captivité de six mois au moins et inférieure à un an bénéficieront d'une invalidité forfaitaire de 20 %. Il faudra introduire une demande, par lettre recommandée à la poste, auprès de l'Administration des Pensions et l'indemnité sortira ses effets, soit à la date ci-dessous pour ceux qui feront leur demande dans les trois mois de la promulgation de la loi, soit le premier jour du mois suivant l'introduction de la demande.

Prise de cours : 1.1.1982

5. Revision quinquennale: Les lois sur les pensions de réparation disposaient primitivement que les invalides, sauf quelques exceptions, devaient se soumettre à deux revisions quinquennales avant que le taux de leur pension soit consolidé. L'une de ces revisions fut supprimée, il y a un certain nombre d'années. La seconde le sera à son tour. Ce qui signifie que les pensions deviendront d'emblée définitives. Toutefois, des échelles progressives ou dégradées demeureront possibles sous certaines conditions. Elles seront valables seulement pour les invalidités contractées entre le 25.8.1939 et le 25.8.1947. Des garanties sont prévues pour les dossiers en cours d'examen lors de la mise en vigueur de la loi, notamment pour accorder le régime le plus avantageux à ceux qui auraient été augmentés de pourcentage par une revision quinquennale. Enfin, les indemnités pour aide d'une tierce personne pourront demeurer provisoires.

Prise de cours : 1.7.1981

6. Veuves d'invalides à 150 % et plus: Ces veuves des deux guerres ou les orphelins pourront bénéficier de la pension maximale pour autant que l'invalide décédé avant l'âge de 65 ans ait été titulaire pendant les six mois précédant le décès (au lieu d'un an) d'une pension à 150 % ou plus.

Prise de cours : 1.1.1981

B. RENTES

1. Mobilisés: Abaissement à 60 ans, au lieu de 65, de l'âge minimum pour pouvoir prétendre à la rente du mobilisé.

Prise de cours : 1.1.1981

2. PP 1914-1918: Majoration de 50 % du montant de la rente.

Prise de cours : 1.1.1981

3. Paiements annuels: Les rentes d'un montant annuel de base, donc hors indexation, peu élevées, soit 1.100 F l'an, ne seront plus payées qu'une fois l'an. Cela existait déjà pour la rente du mobilisé.

Prise de cours : 1.1.1982

C. PENSIONS DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

Ces dispositions visent notamment au doublement de la période de captivité des PP 1914-1918 et 1940-1945; à l'octroi du bénéfice de dispositions particulières à ceux qui sont entrés au service de la Colonie, avant le 1.8.1955; à réserver 25 millions pour financer les mesures pourraient être prises en faveur des résistants au nazisme dans les régions annexées au Grand Reich, etc.

DEMANDES

Quand toutes ces propositions auront reçu force de loi, il faudra introduire des demandes, sauf en ce qui concerne les adaptations des taux des pensions et rentes.

VICTIMES CIVILES

Un projet de loi similaire au précédent a été déposé le 2 septembre par le Ministre de la Santé publique, M. Luc Dhooze et qui prévoit plus particulièrement:

- Rattrapages des pensions d'invalidité des victimes civiles, soit 4 % par rapport aux victimes du devoir militaire et assimilées; 5 % pour les pensions allant de 10 à 25 % et 5 % pour les indemnités spéciales.
- Indemnités complémentaires aux invalides à 100 %, à leurs veuves et orphelins.
- Première tranche de 20 %, comme pour les pensions militaires, en vue d'arriver à la proportionnalité entre 10 et 100 %.
- Majoration de 50 % des rentes de déportés et veuves de déportés.
- Liquidation annuelle de certaines rentes.
- Pour les résistants au nazisme des cantons de l'Est: rente viagère à ceux qui n'en bénéficient pas encore; indemnité de réadaptation; indemnité complémentaire pour charge d'enfant.

Il reste à espérer, en cette mi-décembre, date de la rédaction de ce texte qu'il ne faudra pas attendre Pâques ou la Trinité pour que soient concrétisées les mesures prévues.

A.H.

INSTITUT NATIONAL DES INVALIDES, etc.

La loi du 8 août 1981, portant création du nouvel Institut national des Invalides de guerre, anciens combattants et victimes de la guerre, qui doit remplacer l'ONIG et l'ONAC, a paru au Moniteur le 8 septembre dernier.

Le nouvel Institut devait entrer en fonction le 1er janvier 1982. Son conseil d'administration a été installé par M.F. Aerts, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales. Son adresse: rue de la Loi 139 - 141, 1040 Bruxelles.

EN FRANCE

Le nouveau gouvernement français a pris certaines mesures, notamment pour réparer des erreurs et manquements du précédent. On sait que M. Giscard d'Estaing ne s'était guère soucié de l'amélioration du sort des combattants et victimes de la guerre. Il avait même fait mettre à l'étude le retrait de certains de leurs avantages.

M. Mitterand a notamment rétabli le 8 mai comme jour férié, que son prédécesseur l'avait... déferé.

D'autre part, les pensions de guerre et la retraite du combattant ont été augmentées de 5 %. Il faut savoir que l'indexation automatique n'existe pas en France. En fait, les Belges ont été mieux traités, puisque leurs pensions et rentes ont été accrues de quelque 7 % en 1980 et 6 % en 1981, ce qui donne approximativement 15 %, soit le triple de leurs camarades français.

REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

PRESIDENTS ET... FAUSSES VIERGES

Vexé d'un article du chroniqueur gastronomique du «Figuaro Magazine», où ce dernier exprimait des doutes quant à la... virginité de certaines huiles, le président des producteurs et commerçants d'huiles d'olive lui avait adressé une lettre virulente que l'auteur de l'article considère comme un «démenti confirmatif». Car, paraît-il, il n'existe pas de vraies vierges parmi les huiles!

Mais, pourquoi fallait-il que ce journaliste s'en prenne ensuite, globalement, à la corporation des présidents: ce, sur quoi, ma femme a attiré complaisamment mon attention. Ne serait-ce que pour lui faire plaisir, voici l'appréciation que donne de cette éminente fonction James de Coquet:

«Le drame des présidents, comme celui des élus du peuple, c'est qu'il leur faut se manifester, interpellé, faire des éclats, avoir leur nom dans les journaux sous peine de passer pour des présidents-soliveaux».

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940

XIX BATAILLON MOTO/ChA (2)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	Matric. Grade et classe	Tombé le... à..
2^e Cie			
CHATORIER Emile, J.V.G.	Beez s/Meuse 28-10-19	Sdt M 39	13 Perwez
POLLET Hilaire, A.	Besse s/Braye 10-1-18	Capl M 37	23 Lootenhulle
COL Alphonse, J.C.	Mons 19-8-21	Sdt VC 39	24 Ypres
LURSON René	St-Georges s/Meuse 10-9-19	Sdt M 39	24 Menin
JONET André, E.L.J.	Anthinnes 31-3-10	Sgt M 33	25 Moorseele
BODART Georges, A.	Musson 6-10-19	Sdt M 39	25 Menin
RODESCH Raymond, J.A.	Hollange 30-7-21	Sdt VC	25 Menin
GUILLEAUME Lucien, E.P.	Lierneux 3-10-20	Sdt VC 39	26 Zarren
3^e Cie			
PERPETE Raoul, Th.	Paliseul 23-2-20	Sdt M 39	13 Perwez
DEOM Jean, V.J.	Fays-les-Veneurs 23-2-20	Sdt M 39	14 Gembloux
HODY Roger, V.A.	Bure 2-2-10	Sgt M 29	23 Ypres
LAROCHE Alfred, L.G.	Seilles 15-3-20	Sdt M 39	24 Dadizeele
DUPONT Adrien, J.	Chiny 26-7-17	Sgt M 37	25 Menin
ANDRE Hubert, E.	Bleid 17-12-12	Sdt M 32	25 Menin
BURQUEL Charles, F.A.	Villers-la-Loue 5-3-20	Sdt M 39	25 Menin
SALMON Louis, F.J.	Braives 9-3-20	Sdt M 39	25 Moorseele
VOLVERT Camille, G.J.	Arlon 2-9-21	Sdt VC 39	25 Menin

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami:

Lucien LECLERE, s.a.

assureur

Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 345 09 23



LES BELLES ECONOMIES

Nous avons connu un gouvernement composé de trente-six... chandeliers. Les gouvernements Martens IV et Eyskens I comptaient 25 ministres et sept secrétaires d'Etat, total 32. Cette fois, on allait voir ce que l'on allait voir: un gouvernement restreint, soit quinze ministres et cinq secrétaires d'Etat. Résultat: 15 ministres nationaux plus 10 secrétaires d'Etat; en outre, 9 membres à l'Exécutif flamand, 3 à l'Exécutif de la Communauté française et six à l'Exécutif wallon, ayant tous rang de ministres (3) ou de secrétaires d'Etat (15). Cela nous donne en tout: 18 ministres et 25 secrétaires d'Etat, total 43 honorables. Quand on vous disait qu'on allait faire des économies. A vos poches, citoyens!

Ajoutons qu'il n'y a pas de premier ministre flamand ou wallon, ainsi que nous le rabâche à longueur de journée la RTBF (F = Falsificatrice) mais des présidents d'Exécutifs, qui ont rang de ministres, leurs collègues ayant rang de secrétaires d'Etat.

HYMNE WALLON

L'écho consacré dans notre dernier numéro au «Peuplier wallon» nous a valu les réserves courtoises d'un de nos éminents amis de Huy et une missive anonyme en provenance de Liège où l'on nous affirme que le parolier et le compositeur sont les dignes héritiers de Charles Rogier et de... Frans Van Campenhout. Nous, on veut bien mais ce n'est pas leur talent que nous avons mis en cause mais leur... peuplier. Pourquoi avoir choisi cet arbre comme symbole et non par exemple un saule pleurant la décadence de la Wallonie sur l'air de «Leyl m'ploré»?

Mais, passons au fond: un hymne national ou régional doit avoir un sens, du rythme, de la prestance. Qu'on regrette à juste titre l'exploitation qui en fut faite, durant les deux guerres, le «Vlaamse Leeuw» répond à ces exigences. De même que les hymnes français, allemand, anglais, hollandais, américain, etc...

Pourquoi, si l'on veut vraiment un hymne pour l'ensemble du pays wallon, ne pas concilier tout le monde en composant un pot-pourri de vieux airs populaires wallons, ainsi qu'on l'a fait pour «La Marche des Chasseurs Ardennais»? Il n'en manque pas: Valeureux Liégeois, Doudou, Pays de Charleroi, Li Bia Bouquet, les Tournaisiens sont là, etc... sans oublier notre Marche. Tout de même, ses derniers vers, notamment
 «Nous évoquons les anciennes batailles
 «Qui ruisselaient, sanglantes, sous les cieux
 «Et nous dressons, vaillants, nos humbles tailles
 «Pour égaler la taille des aieux».
 vous ont une autre résonance que
 «Wallons, réveillons nos carillons
 «Le bonheur est à l'horizon! Zon! Zon!...»

VIVE LA LIBERTE...

Le nouveau gouvernement a mis à son programme un point qui réunit l'approbation de l'immense majorité de nos concitoyens et même les réjouit: la fin du monopole de la RTBF (F = funèbre). Faut-il dire l'émotion que ce projet a suscitée chez tous les prétentieux et ennuyés personnages qui peuplent l'institution. Leur ire provient surtout du fait que la première mesure démonopolisante consisterait à mettre à la disposition de RTL — l'ennemi — un faisceau hertzien qui lui permettrait d'acheminer par câble les informations belges.

...PAR RTL

Et pourquoi pas? Il y a de multiples raisons de donner satisfaction à une revendication faite, de longue date, par

le gouvernement luxembourgeois: au nom de la liberté des ondes d'abord; parce que le Grand-Duché est notre associé économique depuis plus de soixante ans; et parce que, enfin, RTL possède une audience supérieure à la RTBF (F = famélique) dans une très grande partie du pays, surtout au sud de la Meuse. Ajoutons encore un point important: alors que la RTBF (F = fastidieuse) ignore ou sabote les reportages des cérémonies officielles et surtout patriotiques, préférant réserver son intérêt pour tout ce qui, de près ou de loin, appartient à la contestation, RTL est présent partout, et notamment à toutes nos manifestations, qu'elles soient nationales ou régionales. Exemple: le 7 septembre dernier, anniversaire du Roi, relève de la Garde en grand appareil, place des Palais, avec salut au Drapeau du 1^{er} Chasseurs Ardennais; la RTBF était évidemment absente, ayant préféré une manifestation de syndicats militaires, mais Télé-Luxembourg, lui, était là.

FANATISME LINGUISTIQUE

Déjà, les malheureuses lois de contrainte linguistique de 1963, dites «lois Gilson-Larock», avaient obligé de recourir à la langue de la région pour les correspondances avec les entreprises et, bien entendu, les administrations publiques. Cela était valable aussi pour les administrations centrales qui, par exemple, étaient obligées de répondre en néerlandais à une société établie en pays flamand et qui leur aurait écrit en français. En revanche, le particulier écrivant en français devait recevoir réponse en cette langue.

Or, voici qu'un décret pris par le Vlaamse Raad durant l'été et publié le 10 novembre (deux jours après les élections) oblige désormais tout particulier à recourir au néerlandais, même oralement, pour tout contact avec une administration locale ou régionale flamande. De même, les administrations publiques de la région flamande ne pourront plus répondre qu'en néerlandais à un particulier établi en Belgique ou à l'étranger qui leur aura écrit dans une autre langue. Cela va certainement favoriser le tourisme. Pauvre pays!

Il y a mieux: un des nôtres nous a affirmé récemment que sa mère ou belle-mère fixant son domicile ou changeant de domicile à Schaerbeek, se serait vu imposer une carte d'identité établie en néerlandais, sous prétexte qu'elle est née en Flandre. C'est énorme et, en même temps, illégal. Notre camarade Roger Nols ferait bien de vérifier le comportement de certains membres de son personnel.

Ah, le con !

Les vrais enterrements viennent de commencer. Ceux où on enterre ceux qu'on aime. Le genre d'enterrement dont nous finirons par être, à tour de rôle, le seul participant qui ne marche pas à pied.

J'ai suivi avec Brassens suffisamment de ces rallies pédestres pour m'octroyer le droit de prononcer la phrase rituelle dont il accompagnait jusqu'au trou la vedette du jour:

— Ah, le con !...
 Regarde ce qu'il nous a fait.

Le con, cette fois, c'est lui. Sa mort aura été son premier manque de tact, sa première inadéquation. Inadmissible fausse note chez un homme qui avait l'oreille aussi juste, en musique comme en amitié.

Je n'attendais pas ça de lui qui n'a jamais fait de peine à personne et qui avait l'élégance de nous faire croire qu'il avait besoin de nous.

Seules ses chansons ont désormais le droit de parler de lui.

«LE CANARD ENCHAINE»
 4 novembre 1981

NDLR: Il avait dit aussi «Quand je canerai, je ne veux pas que mes amis soient tristes».

BIBLIOGRAPHIE

José Desmarests

Le bouclier - La paix par la défense

Préface de M. Joseph Luns,
 secrétaire général de l'OTAN

L'auteur a été ministre de la Défense nationale, de 1979 à 1980, peinant environ un an.

Il a tenu à affirmer sa foi dans le «bouclier» atlantique, auquel est consacrée la première partie de son ouvrage. Il situe d'abord le climat international au moment où il a assumé ses fonctions ministérielles, alors que la tension s'est accrue depuis l'affaire d'Afghanistan. Il définit les obligations internationales de notre pays en tant que signataire du traité de l'Atlantique Nord.

La menace soviétique accentuée résulte d'un effort militaire sans précédent des pays du Pacte de Varsovie, sur laquelle se greffe la question des missiles nucléaires à moyenne portée. Suit un compte rendu des débats auxquels l'ancien ministre a été mêlé. Il recommande la solidarité atlantique qui n'exclut pas, au sein et dans le cadre de celle-ci, une approche européenne des problèmes de défense.

La seconde partie du document est intitulée «L'Armée br dans la nation», avec, en épigraphe, une indication de nature à faire réfléchir les contempteurs de notre politique militaire: «Les Belges désespèrent autant en jeux et en paris que pour leur défense». Suivent des considérations sur notre budget de défense nationale et l'incidence des dépenses militaires sur notre économie, sur l'expérience de la professionnalisation, malheureusement «toujours au milieu du gué» (depuis le temps qu'elle y est, elle doit s'y être noyée ou enlisée — NOTE DE LA REDACTION) et qui empêche la réduction promise de la durée du service militaire.

Conclusion: si la paix règne depuis trente-cinq ans en Europe, cela est dû en grande partie au bouclier atlantique. Il faut considérablement renforcer cet instrument tout en poursuivant les efforts de détente... Nous sommes condamnés à vivre dangereusement jusqu'en 1985 au moins si le déséquilibre actuel au profit de l'URSS et de ses satellites ne trouve pas remède. «La paix par la défense».

Dans le même temps, le général Robert Close vient de publier un nouveau livre intitulé «ENCORE UN EFFORT... ET NOUS AURONS DEFINITIVEMENT PERDU LA TROISIEME GUERRE MONDIALE» où il conclut: «L'avenir ne se bâtra pas sur nos terreurs, mais sur nos audaces. Car l'avenir n'a que faire de notre résignation, il exige notre sursaut; il refuse démissions et nous jugera sur nos actes».

LE BOUCLIER — 142 pages dont 22 de photographies —
 Format 155 x 235 — 235 fr. En librairie ou compte 210-0138031-52, Nouvelles Editions Vokaer, 1070 Bruxelles.

UN CHASSEUR ARDENNAIS, CHAMPION NATIONAL D'ORTHOGRAPHE

La presse a fait état, voici peu, des résultats des derniers championnats nationaux d'orthographe, regroupant plus de mille participants et d'où ont émergé 66 lauréats. C'est entre ces derniers que s'est disputé le titre de champion national, au terme d'une joute particulièrement sévère. C'est un professeur de latin de l'Athénée Charles Janssens, à Ixelles, M. Thierry Lause, qui a finalement décroché la timbale, sous les applaudissements nourris de l'assistance.

Ce que la presse n'a pas dit, c'est que le major de réserve Thierry Lause est des nôtres, puisqu'il a commandé, au cours de rappels, la compagnie EMS du 2^e Chasseurs Ardennais de 1978 à 1980 avant d'être affecté au 9^e Régiment de Province.

Notre équipe rédactionnelle saura désormais à quelle porte frapper le jour ou un problème d'orthographe se posera à elle.